



MARIE-LAURE COMON

Paysagiste-conseiller auprès des Maîtres d'ouvrage publics pour les aménagements d'espaces verts, d'espaces publics et divers petits ouvrages de génie civil.

PAYSAGISTE-CONSULTANT : UNE APPROCHE NOUVELLE DU MÉTIER AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Douze années d'expérience au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Loiret (1997-2008) m'ont permis d'apprécier largement ce que comporte le conseil aux collectivités. Bien évidemment les résultats ne sont perceptibles que sur le long terme, mais je suis convaincue que cette aide est indispensable aux élus et aux techniciens. Mes expériences avec ces derniers ont consisté essentiellement en organisation de formations sur des sujets à caractère plutôt environnemental et ayant trait à la gestion. J'ai pu constater ainsi le besoin qu'ils ressentent à être écoutés et reconnus dans leur activité. Souvent ils sont aussi demandeurs de changement et à l'initiative du renouveau écologique des collectivités.

Ma décision de reprendre une activité libérale est motivée par le désir de compléter et approfondir sur le terrain les conseils prodigués aux élus. En effet, entre l'exercice du conseil en CAUE et la création de nouveaux espaces nécessitant souvent des travaux lourds, il existe à mon avis un métier à l'interface des deux, adapté aux conditions des bourgs et villages ruraux. Si le paysagiste en CAUE ne peut mener de projet et de chantier, j'ai fait le constat que le paysagiste en exercice libéral est souvent ignorant de la gestion de l'espace communal au quotidien (entretien, fleurissement, petits travaux, etc.). Or, la collectivité a souvent besoin de compétences extérieures pour prendre du recul et restructurer son espace de vie selon une ligne directrice globale. Elle doit aussi faire face à une multitude de missions nouvelles liées à l'environnement.

C'est pourquoi je désire proposer aux élus et aux techniciens des collectivités rurales et périurbaines (communes, communautés de communes, pays, etc.) une démarche d'accompagnement qui s'étend du conseil en amont de la réflexion jusqu'à l'action sur le terrain. C'est un rôle de paysagiste-consultant dont l'objectif est de proposer les grandes lignes d'une réorganisation et d'une réharmonisation des espaces publics tout en tenant compte et en améliorant les dimensions sociale, écologique et économique de l'organisation collective. Je crois en effet qu'on peut développer une démarche de structuration des espaces qui tienne compte par exemple de la gestion différente des espaces d'une même collectivité, des économies d'eau, de l'emploi plus modéré des produits phytosanitaires, d'une meilleure organisation de la main d'œuvre, etc.

CONCRÈTEMENT

— Avec les élus, les techniciens et les autres professionnels des services de l'État ou du Département, nous commençons par faire le point ensemble des projets qu'ils souhaitent pour leur territoire et leurs habitants :

amélioration des conditions de sécurité automobile, image de marque de la commune, désir de fleurissement, embellissement des espaces publics, déplacements doux (piétons, vélos), accessibilité des espaces aux personnes handicapées, projets de logements, de transport, d'école, de nouveaux équipements, problèmes d'inondations, de gestion des espaces publics, recherche de qualité environnementale, principes de développement durable, réduction des déchets verts, etc.

— Dans un second temps, j'apporte ma compétence de paysagiste-urbaniste et mon regard extérieur sur le territoire pour mettre en cohérence ces différents projets et proposer des actions à différentes échelles :

- Il peut s'agir de simples conseils aboutissant à de légères réorganisations, frappées au coin du bon sens et soucieuses d'harmonie à partir de ce qui existe : déplacer une poubelle, rouvrir un fossé, refaire un trottoir en même temps qu'on enfouit les réseaux, planter quelques arbres, supprimer ce qui encombre, simplifier ou réduire les tâches d'entretien, etc.

- Il peut s'agir aussi d'accompagner la programmation d'opérations plus importantes comme la définition d'une action environnementale ou économique : diagnostic des plantations communales, des espaces verts et redéfinition d'un programme d'entretien annuel, révision de l'assainissement des eaux pluviales, mise en œuvre de techniques de désherbages alternatifs aux traitements chimiques, lutte contre les plantes invasives, etc.

- Enfin des opérations comme la création d'espaces publics autour de nouveaux logements, la restructuration d'une voirie suite à son déclassement, la mise en valeur d'une entrée de bourg, etc.

Nous échangeons, nous adaptons les propositions, nous précisons ensemble les actions à entreprendre. Les élus prennent le temps de valider ces choix.

— Dans un troisième temps, nous étudions les conditions permettant de réaliser ces projets et nous définissons les priorités :

- Ce qu'il faut réaliser à court ou moyen terme ;

- Ce qui doit faire l'objet d'études plus approfondies par des professionnels compétents et lesquels ;

- Dans quel cadre administratif ces opérations peuvent être réalisées, quelles autorisations sont nécessaires, quels montages financiers et quelles subventions peuvent être obtenues ;

- Quels travaux peuvent être faits en régie , doivent être confiés à une entreprise extérieure ou peuvent être traités par la gestion au quotidien ;
- Quelles sont les compétences nécessaires et les formations appropriées à un type de gestion adapté aux différents espaces communaux ;
- Comment expliquer les projets aux habitants.

SUR LE TERRAIN

— Concernant les menus travaux :

J'apporte un conseil esthétique ou écologique, par exemple :

- Je montre où faire passer un sentier de découverte à pied ou à vélo, placer les panneaux de signalétique touristique type boulangerie ou randonnée, le mobilier urbain et les appareils d'éclairage ;
- J'indique comment sélectionner des végétaux à conserver, le choix des essences végétales, où planter les arbres de préférence, la nature du paillage, celle des revêtements de sol, des bordures ou des clôtures les plus appropriés selon moi ;
- Je conseille le creusement de mares, de fossés, de noues, quelle forme donner à une berge de mare ou de rivière ;
- Je conseille la création et la restauration de murets et d'emmarchements, j'indique l'emplacement le plus judicieux pour une rampe pour handicapés, une passerelle, un avaloir d'eau pluviale, etc.
- Je participe à la création florale, etc.

— Concernant l'entretien :

- Je montre par exemple comment former un jeune arbre, comment tailler les arbustes pour qu'ils soient dans leur meilleure forme ;
- Je participe à la redéfinition des tâches d'entretien (tonte, fauche, arrosage, désherbage, ramassage des feuilles, etc.) en m'appuyant sur les informations des services techniques.
- Je peux organiser des formations spécifiques pour les agents des espaces verts leur permettant de prendre soin autant de l'économie des services que de l'écologie ;
- Je peux élaborer un guide de gestion ;
- Cette collaboration étroite avec les techniciens peut être l'occasion d'expérimenter de nouveaux procédés.

— **Concernant les travaux plus importants :**

- J'aide à rédiger une commande à un cabinet d'études compétent ;
- Je peux participer au choix du candidat ;
- J'assiste le maître d'ouvrage dans le suivi des études.

— **Concernant la concertation avec la population :**

- Je peux participer à la rédaction d'un article dans le bulletin municipal ;
- Je peux proposer de réaliser une exposition ou une conférence ;
- Je peux aussi réaliser une enquête pour collecter les avis.

COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ENSEMBLE ?

Je rencontre tantôt élus, tantôt techniciens une 1/2 journée par mois pendant un temps à définir ensemble qui peut s'étendre de 1 à 2 ans, soit 10 à 25 séances selon les besoins. Les 10 premières séances sont fermes et forfaitaires ; les suivantes sont conditionnelles, à définir ultérieurement.

Le montant des honoraires est forfaitaire pour les 10 premières séances de la première année. Il s'élève à 4000 €HT non compris les déplacements.



MARIE-LAURE COMON

Les Chabottes, 115 rue des Galeries
41220 Saint-Laurent-Nouan
Tél : 02 54 87 71 60
mlcomon@wanadoo.fr

Née au Creusot (71) le 20/07/1963
Célibataire sans enfant
Nationalité française

Activité professionnelle

2009 Paysagiste-conseiller auprès des Maîtres d'ouvrage publics pour les aménagements d'espaces verts, d'espaces publics et divers petits ouvrages de génie civil.

1997-2008 Paysagiste-conseiller au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Loiret

1995-2003 Activité libérale en études générales et maîtrise d'œuvre

1994 Coordinatrice du chantier du jardin de la Bibliothèque de France à la Société Perrault-Projet, architecte

1993 Chef de projet à l'agence de paysage Thierry Laverne

1989-1992 Responsable du service paysage chez Serge Madon Associés - Architecture et Ingénierie routière

1988 Collaboratrice à l'agence de paysage J.Magerand- E.Mortamais

Diplômes

1987 Paysagiste DPLG de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

1987 Maîtrise en Aménagement du Territoire de l'Université Paris IV - Sorbonne

1993 CEAA Jardins et Paysages historiques de l'Ecole d'Architecture de Versailles

1982 DEUG de Sciences de la Nature et de la Vie de l'Université ParisVI

1999 Formation en géobiologie auprès de Jacques Clément, l'Espace du Vivant